



CHAMBRE ARBITRALE MARITIME DE PARIS

La Chambre Arbitrale Maritime de Paris (CAMP) est une institution d'arbitrage privée et indépendante. Son objet est d'organiser et de gérer les procédures d'arbitrage concernant les litiges qui interviennent dans le transport maritime international et plus généralement dans l'industrie maritime tels que :

- affrètement et transport de marchandises (chartes-parties, connaissements, contrat de tonnage etc....), paiement du fret et des surestaries, construction neuve et réparation navale, événements de mer, police d'assurance et réclamations marchandises, agence maritime et manutention, transitaires etc....

La CAMP est gérée par un secrétariat permanent qui assure la nécessaire coordination entre les parties au procès et les arbitres, et suit chaque dossier jusqu'à notification de la sentence.

Les sentences sont rendues par les arbitres eux-mêmes, dont la liste comprend des professionnels du monde maritime, tels que praticiens du commerce, juristes et techniciens.

La CAMP s'applique à rendre les sentences avec la plus grande célérité. Le coût des arbitrages qui varie en fonction du quantum des demandes est relativement modeste.

Poste et personne à contacter : Secrétaire Général - Michel Leparquier

Email : camp2@wanadoo.fr

Site Internet : www.arbitrage-maritime.org

Téléphone : 01 42 96 40 41

Adresse : 16, Rue Daunou – 75002 Paris